



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la sixième séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville tenue le lundi 2 juin 2025 à 20 h 00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - M. Hugo Laporte
Siège # 2 - Mme Vanessa Lemoine
Siège # 3 – M. Jean-Paul Chandonnet
Siège # 4 – Mme Isabelle Hébert
Siège # 5 – Mme Christine Langelier

Est absent :

Monsieur Guy Robert, maire:

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Léonard Gaudette

La personne qui préside la séance, soit M. Léonard Gaudette informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit M. Léonard Gaudette, ne votera pas sur les décisions, tel que le lui permet la loi.

Mme Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

-
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. CORRESPONDANCE**
 - 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 MAI 2025**
 - 5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE**
 - 5.2. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTIONS**
 - 5.3. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024**
 - 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC**
 - 7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM**
 - 7.3. PROCÈS-VERBAL DE LA MRC**
 - 7.4. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION D'UN DÉBITMÈTRE D'EAUX USÉES**
 - 7.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2025-03 RELATIF À LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**



- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1. VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE - OFFRE DE SERVICE
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. RESURFAÇAGE- AUTORISATION PAIEMENT DE FACTURE
- 10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**
 - 10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – MAI 2025
- 11. LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAL
 - 11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE
 - 11.3. OTJ ST-BERNARD INC. – BILAN D'ACTIVITÉ
 - 11.4. BIBLIOTHÈQUE – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024-2025 DU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE
- 12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 12.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS
- 13. VARIA**
 - 13.1. RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS - APPUI
 - 13.2. DEMANDE DE DON – OPÉRATION NEZ ROUGE
 - 13.3. DEMANDE DE PARTENARIAT – 1 JOURNÉE; 1000 DÉCOUVERTES
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Léonard Gaudette déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025.06.01

SUR UNE PROPOSITION D'Hugo Laporte
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance reçue en mai 2025 a été remise aux membres du conseil.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 MAI 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 5 mai 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

2025.06.02

SUR UNE PROPOSITION d'Isabelle Hébert
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que déposé.



5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

État des comptes

Bilan Mai 2025

| Solde aux comptes | Montant |
|---|----------------------|
| Caisse populaire compte chèque (Fonds d'administration) | 120 603.50 |
| Caisse populaire Part sociale | 5.00 \$ |
| Fonds - Élections | 5 905.34 \$ |
| Épargne à terme-Fonds d'administration | 600 042.61 \$ |
| Épargne à terme-Fonds de roulement | 30 055.58 \$ |
| Épargne à terme-ET2 réserve voirie 2 ans | 50 073.12 \$ |
| Épargne à terme-ET3 réserve eau 3 ans | 50 073.12 \$ |
| TOTAL | 856 758.27 \$ |

| Emprunt/ fonction | Montant |
|---|----------------------|
| Caisse Desjardins - Réseau d'égout (emprunt 5 ans) PRÊT 1 | 441 900.00 \$ |
| Financière Banque nationale Inc.- Réseau d'égout PRÊT 2 | 329 200.00 \$ |
| SOLDE DES EMPRUNTS | 771 100.00 \$ |

Encaissements

Période de Mai 2025

| Poste | Description | Montant |
|---------------|---|----------------------|
| 5 413 591 000 | MAPAQ | 688 838.47 \$ |
| 5413910 000 | Autres comptes clients | 1 033.33 \$ |
| 54 13920 000 | Mutations | 4 903.50 \$ |
| 54 13199 000 | Intérêts | 0.08 \$ |
| 54 13102 000 | Taxes égout rue de l'École | 178.95 \$ |
| 54 13100 000 | Taxes municipales | 58 254.92 \$ |
| 02 45120 951 | Collecte matières recyclables | 137.79 \$ |
| 02 45111 951 | Collecte matières organiques | 43.82 \$ |
| 02 45110 951 | Collecte résidus domestiques | 237.53 \$ |
| 02 13000 272 | Commission des normes du travail | 1.23 \$ |
| 02 13000 242 | Contribution employeur FSS | 174.37 \$ |
| 01 26200 000 | Intérêts sur arrérages | 46.37 \$ |
| 01 37150 000 | Partage croissance d'un point de la TVQ | 45 572.00 \$ |
| 01 24905 000 | Divers | 7.87 \$ |
| TOTAL | | 799 430.23 \$ |



Décaissements

Sommaire des dépenses pour le mois de Mai 2025

| Poste/Description | | Solde de la période | Solde cumulé | % budget |
|---|--------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------|
| 02 10000 /Administration générale | | | | |
| 02 11000 | Conseil | 3 230,86 \$ | 16 325,42 \$ | 34,33% |
| 02 12000 | Application de la loi | - \$ | 525,99 \$ | 7,72% |
| 02 13000 | Gestion financière et administrative | 17 138,48 \$ | 134 123,09 \$ | 42,82% |
| 02 14000 | Greffe | - \$ | - \$ | 0,00% |
| 02 15000 | Évaluation | - \$ | 1 649,51 \$ | 21,99% |
| 02 19000 | Autres | 2 215,95 \$ | 49 784,27 \$ | 72,31% |
| 02 20000/Sécurité publique | | | | |
| 02 21000 | Police | 324,00 \$ | 1 466,68 \$ | 0,80% |
| 02 22000 | Sécurité incendie | - \$ | 70 558,26 \$ | 67,10% |
| 02 23000 | Sécurité civile | - \$ | 3 164,60 \$ | 57,54% |
| 02 29000 | Autres | - \$ | 1 312,55 \$ | 54,69% |
| 02 30000/Transport | | | | |
| 02 32000 | Voirie municipale | 13 735,94 \$ | 76 709,10 \$ | 33,59% |
| 02 33000 | Enlèvement de la neige | 19 459,64 \$ | 101 796,75 \$ | 90,63% |
| 02 34000 | Éclairage des rues | 644,63 \$ | 4 293,65 \$ | 45,68% |
| 02 35500 | Circulation et stationnement | - \$ | - \$ | 0,00% |
| 02 36000 | Transport collectif | - \$ | 3 363,67 \$ | 33,32% |
| 02 39000 | Autres | - \$ | - \$ | 0,00% |
| 02 40000/Hygiène du milieu | | | | |
| 02 41000 | Eau et égout | 10 526,10 \$ | 119 741,23 \$ | 48,69% |
| 02 45000 | Matière résiduelle | 9 526,06 \$ | 22 930,48 \$ | 38,34% |
| 02 46000 | Cours d'eau (Amyot...) | - \$ | - \$ | 0,00% |
| 02 47000 | Protection de l'environnement | - \$ | 2 685,00 \$ | 29,49% |
| 02 49000 | Autres | 3 089,50 \$ | 6 113,63 \$ | 43,76% |
| 02 60000/Aménagement, urbanisme et développement | | | | |
| 02 61000 | Aménagement, urbanisme et zonage | 1 268,10 \$ | 4 443,97 \$ | 25,25% |
| 02 70000/Loisirs et culture | | | | |
| 02 70100 | Activités récréatives | 7 157,50 \$ | 66 319,32 \$ | 46,31% |
| 02 70200 | Activités culturelles | - \$ | 4 224,67 \$ | 24,20% |
| 02 90000/Frais de financement | | | | |
| 02 90000 | Total des frais de financement | - \$ | 14 165,70 \$ | 56,41% |
| TOTAL | | 88 316,76 \$ | 705 697,54 \$ | 42,49% |
| 23 01000 | Total des immobilisations | - \$ | 26 241,62 \$ | 4,18% |

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport de dépenses autorisées du mois dernier ;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 2018-11, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du Code municipal ;

ATTENDU QUE ces documents sont annexés et font partie intégrante de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert
 APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

2025.06.03



D'ADOPTER l'état de la trésorerie de mai 2025 tel que soumis ;

D'APPROUVER le rapport des dépenses totalisant **88 316,76 \$** ;

D'AUTORISER le remboursement du prêt de **100 000 \$** au fonds de roulement effectué en février 2025 selon la résolution 2025.02.03.

5.2. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu à Québec du 25 au 27 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.06.04

SUR UNE PROPOSITION d'Hugo Laporte
 APPUYÉE PAR Christine Langelier
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'INSCRIRE Monsieur Guy Robert, Maire et Monsieur Jean-Paul Chandonnet, conseiller au Congrès de la FQM et de payer leurs frais d'inscription au coût de **999 \$** plus taxes chacun ;

DE REMBOURSER les frais de déplacement et d'hébergement sur présentation de pièces justificatives en lien avec ce congrès ;

DE PAYER les coûts totaux relatifs à la participation au Congrès de la FQM au poste budgétaire : 02 11000 346.

5.3. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 a été déposé.

Madame Barbara Côté, comptable agréée de la firme Hébert et Marsolais a présenté les états financiers 2024 au conseil municipal avant la séance.

| Description | Montant |
|--|-------------------|
| Revenus : | |
| -Fonctionnement | 1 682 607,00 \$ |
| -Investissement | 164 473,00 \$ |
| Charges | (1 890 976,00 \$) |
| Moins: Revenus d'investissement | (164 473,00 \$) |
| Amortissement des immobilisations | 245 714,00 \$ |
| Moins: Remboursement de la dette à long terme | (70 220,00 \$) |
| Moins: Affectations aux activités d'investissement | (33 452,00 \$) |
| Affectation de l'excédent accumulé | 89 118,00 \$ |
| Autres éléments de conciliation | 0 \$ |
| Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 | 22 791,00 \$ |

| Description | Montant |
|---|-----------------|
| Excédent accumulé au 31 décembre 2023 | 591 458,00 \$ |
| Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 | 22 791,00 \$ |
| Création de deux réserves | (100 000,00 \$) |
| Affectation au budget subséquent | (28 600,00 \$) |
| Affectations activités d'investissement | (45 313,00 \$) |
| Affectations activités de fonctionnement | (1 931,00 \$) |
| Fonds d'élection | (900,00 \$) |
| Excédent accumulé au 31 décembre 2024 | 437 505,00 \$ |



6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. PROCÈS-VERBAL DE LA RARC

Les procès-verbaux de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre sont disponibles sur le site internet de la Régie.

7.2. PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM

Les procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sont disponibles sur le site internet de la Régie.

7.3. PROCÈS-VERBAL DE LA MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains sont disponibles sur le site de la MRC des Maskoutains.

7.4. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION D'UN DÉBITMÈTRE D'EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU) du ministère de l'Environnement (MELCCFP) exige la vérification de la précision du débitmètre ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SIMO a effectué cette vérification en 2024 et qu'elle soumet à la Municipalité une offre de service pour 2025-2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre se fera sur une base forfaitaire au montant de :

- **1 270,70 \$** taxes en sus pour l'année 2025
- **1 377,71 \$** taxes en sus pour l'année 2026
- **1 419,04 \$** taxes en sus pour l'année 2027

EN CONSÉQUENCE,

2025.06.05

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine

APPUYÉE PAR Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de SIMO pour la vérification des débitmètres de l'usine de traitement des eaux usées sur une base forfaitaire au montant de :

- **1 270,70 \$** taxes en sus pour l'année 2025
- **1 377,71 \$** taxes en sus pour l'année 2026
- **1 419,04 \$** taxes en sus pour l'année 2027

D'AUTORISER le paiement en temps et lieu au poste : 02 41400 526.

7.5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2025-03 RELATIF À LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter des règlements pour améliorer la qualité de l'environnement ;



ATTENDU QUE les installations septiques déficientes peuvent constituer une des principales sources de phosphore et d'azote contribuant à la prolifération des cyanobactéries dans les cours d'eau ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut prendre les mesures nécessaires pour enrayer la prolifération des cyanobactéries et protéger son environnement ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut obliger les propriétaires à mettre à jour leurs installations septiques conformément aux normes du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) adopté par le gouvernement du Québec, selon les paramètres fixés par celui-ci ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Léonard Gaudette lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE

2025.06.06

SUR LA PROPOSITION D'Isabelle Hébert
APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement numéro 2025-03 relatif à la gestion des installations septiques tel que déposé.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE - OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la MRC offrait de manière contractuelle et payante via son entente de service en prévention incendie une ressource effectuant les visites sur le territoire des municipalités qui adhéraient à ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'offre plus ce service depuis 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation d'effectuer ce type de visite afin de se conformer à la réglementation provinciale;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne employée contractuelle de la MRC a fait parvenir à la Municipalité une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était satisfaite du service offert;

CONSIDÉRANT QUE l'offre respecte les exigences de la Municipalité quant au déroulement des visites et n'amène aucuns frais supplémentaires comparativement à ce qui était offert par la MRC;

EN CONSÉQUENCE

2025.06.07

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre concernant l'inspection périodique des risques faibles au coût de 15\$ par bâtiment, et ce, pour environ 50 à 60 bâtiments;

D'AUTORISER par ce fait même Mégane Herbeuval ou son représentant (si la Municipalité a été avisée avant le début des visites) à effectuer les visites de prévention sur son territoire pour l'année 2025 en fonction de la liste qui lui sera transmise.



9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. RESURFAÇAGE- AUTORISATION PAIEMENT DE FACTURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué des travaux de resurfaçage à plusieurs endroits sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture relative à ces travaux ;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat à Vallières Asphalte par la résolution 2025.04.15 ;

EN CONSÉQUENCE,

2025.06.08

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine

APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PAYER au poste 02 32000 521 la facture no 20270 de Vallière asphalte Inc. au montant de **62 320,93 \$** taxes en sus.

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – MAI 2025

M. Francis Girouard, inspecteur municipal, étant absent, la directrice générale fait le résumé des tâches exécutées durant le dernier mois. Elle fait également un suivi sur les prochains travaux à effectuer.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 7 mai 2025 de l'OTJ St-Bernard a été déposé au conseil.

11.2 OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire d'avril 2025 de l'OTJ St-Bernard a été déposée au conseil.

11.3 OTJ ST-BERNARD INC. – BILAN D'ACTIVITÉ

Les états des résultats d'activités de l'OTJ St-Bernard ont été déposés au conseil :

- Disco de mars 2025 ;
- La Campagne en blues 2025.

11.4 BIBLIOTHÈQUE – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024-2025 DU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

Point reporté puisque le rapport annuel du Réseau Biblio de la Montérégie n'était pas disponible.

12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

Le rapport de Gestim inc. et le rapport des permis émis en mai 2025 ont été remis à chacun des membres du conseil.



13. VARIA

13.1. RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS - APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité Lac-aux-Sables (MRC de Mékinac) qui souhaite que le règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments soit applicable au Québec afin de limiter leur vitesse maximale à 10 km/h lorsqu'ils se trouvent à moins de 30 mètres de la rive;

CONSIDÉRANT les enjeux relatifs à utiliser un bâtiment à propulsion mécanique ou électrique à une vitesse supérieure de 10 km/h à 30 mètres ou moins de la rive;

CONSIDÉRANT le rapport du CCE, partie 2;

CONSIDÉRANT QUE les rivières et le lac accueillent plusieurs types de plaisanciers en plus de baigneurs;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources sont une source d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers, mais d'également protéger les rives et les berges ainsi que des écosystèmes qu'ils accueillent;

EN CONSÉQUENCE

2025.06.09

SUR LA PROPOSITION D'Hugo Laporte
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DEMANDER au gouvernement fédéral de modifier son règlement sur les restrictions à l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive soit applicable au Québec ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la ministre fédérale des Transports, l'honorable Chrystia Freeland, à la ministre québécoise des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, à notre député fédéral Simon-Pierre Savard-Tremblay ainsi qu'à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ;

13.2. DEMANDE DE DON – OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur d'Opération Nez rouge-région de Saint-Hyacinthe a fait parvenir une demande de don pour la 36^e édition du service de raccompagnement en territoire maskoutain ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a à cœur la sécurité des citoyens et que les services d'Opération Nez rouge offrent une alternative de raccompagnement sécuritaire durant la période des fêtes ;

EN CONSÉQUENCE

2025.06.10

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE FAIRE un don de **100 \$** à Opération Nez rouge, région de Saint-Hyacinthe au poste budgétaire : 02 19000 999 ;

DE PROMOUVOIR les services de l'organisme durant sa période d'activité.



13.3. DEMANDE DE PARTENARIAT – 1 JOURNÉE; 1000 DÉCOUVERTES

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Agriculture de la Vallée des Maskoutains organise une activité dans le cadre de leur « Journée agricole et familiale à la ferme » et que cette activité aura lieu à la Ferme Yves Barré inc. (Saint-Damase) le 17 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Agriculture projette la tenue d'une activité annuelle en se déplaçant chaque année dans une nouvelle municipalité de son territoire couvert pour faire connaître nos agriculteurs et agricultrices ainsi que leurs excellents produits locaux à déguster et à encourager ;

CONSIDÉRANT QUE la Société a fait parvenir un plan de partenariat pour appuyer financièrement l'activité ;

EN CONSÉQUENCE

2025.06.11

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE SOUTENIR l'activité leur « Journée agricole et familiale à la ferme » en partageant les informations relatives à celle-ci ;

D'ENCOURAGER les citoyens de Saint-Bernard-de-Michaudville à participer à cette activité.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025.06.12

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20 h 36.

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés.

Je, Léonard Gaudette, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Léonard Gaudette
Maire suppléant

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière